

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XXVII. Année. Volume I.

N^o 2. Mercredi 13 janvier 1875.

Abonnement par année. (franco dans toute la Suisse) 4 francs.
Prix d'insertion: 15 cent. la ligne. Les insertions doivent être transmises franco
à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C. J. Wyss à Berne.

Convention

entre

la Suisse et la Bavière relativement à la transmission
réciproque et sans frais d'actes de naissance et de
décès.

(Du 7 décembre 1874.)

Le Conseil fédéral suisse, au nom de tous les Etats confédérés,
et le Gouvernement royal de Bavière ont, par échange de notes,
conclu la Convention suivante :

Les actes de naissance et de décès des ressortissants bavarois
nés ou décédés en Suisse seront transmis directement et sans frais
pour la *Bavière* aux autorités de police de district, et pour le
Palatinat à l'officier du Ministère public. Ces actes doivent être
légalisés par l'autorité dont relève l'officier de l'état civil qui les
expédie.

Les actes de naissance et de décès des Suisses nés ou décédés
en Bavière seront transmis directement et sans frais aux Chancel-
leries cantonales. En *Bavière*, les actes doivent être légalisés et
transmis par les autorités de police de district; dans le *Palatinat*,
ils seront légalisés par le président du tribunal de district et trans-
mis par l'officier du Ministère public.

Il est entendu que, comme ci-dessus, la délivrance ou l'acceptation des actes de naissance de la part des autorités de l'un des pays ne préjuge en aucune façon la question de nationalité.

La présente Convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 1875.

Berne, le 7 décembre 1874.

Au nom du Conseil fédéral suisse.

Le Président de la Confédération:

SCHENK.

Le Chancelier de la Confédération:

SCHIESS.

Recettes de l'Administration des péages dans les années 1873 et 1874.

Mois.	1873.		1874.		1874.			
					Augmentation.	Diminution.		
	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	Fr.	C.	
Janvier	1,152,068	69	1,144,810	73	—	—	7,257	96
Février	1,034,116	08	1,056,210	33	22,094	25	—	—
Mars	1,233,873	43	1,262,690	47	28,817	04	—	—
Avril	1,241,051	67	1,238,522	94	—	—	2,528	73
Mai	1,208,415	87	1,199,563	52	—	—	8,852	35
Juin	1,130,401	78	1,171,959	16	41,557	38	—	—
Juillet	1,104,182	02	1,174,356	65	70,174	63	—	—
Août	1,048,891	13	1,196,747	42	147,856	29	—	—
Septembre	1,184,163	45	1,305,215	—	121,051	55	—	—
Octobre	1,289,284	91	1,468,752	12	179,467	21	—	—
Novembre	1,286,321	95	1,499,706	15	213,384	20	—	—
Décembre	1,436,590	78	1,603,858	38	167,267	60	—	—
Total	14,349,361	76	15,322,392	87	973,031	11	—	—

Convention entre la Suisse et la Bavière relativement à la transmission réciproque et sans frais d'actes de naissance et de décès. (Du 7 décembre 1874.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1875
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.01.1875
Date	
Data	
Seite	37-39
Page	
Pagina	
Ref. No	10 063 508

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.